



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Créteil, le 22 septembre 2023

**Rectorat de l'académie de Créteil**

**Inspection pédagogique**

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Florence Blanc-Canty  
Alexandra Degraeve  
IA-IPR Éducation musicale et chant choral

à

Mesdames et messieurs les professeurs  
d'éducation musicale et chant choral

**Objet :** Lettre de rentrée

## **Partie commune aux lettres de rentrée des IA-IPR – Année 2023-2024**

Nous souhaitons d'abord la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des différents concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux, qui, déjà affectés dans notre académie, s'engagent depuis plusieurs années avec conviction en faveur de la réussite de tous nos élèves.

La circulaire nationale de rentrée fixe les priorités de l'année scolaire 2023-2024, pour que l'école « instruit, émancipe et protège ». Elle est consultable à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Il s'agit pour chacun de :

- lutter ardemment contre le harcèlement sous toutes ses formes et plus généralement partager une culture du respect de l'autre ; au-delà du harcèlement, l'école doit être un lieu protégé de toute forme de pression, où vivent de manière exemplaire les valeurs de la République : la promotion de la laïcité et le combat contre toutes les discriminations y ont donc une place essentielle ;
- permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux : une feuille de route élaborée par le conseil académique des savoirs fondamentaux, composé des différents corps de personnels exerçant dans les premier et second degrés, fixe les priorités académiques pour atteindre cet objectif. Elle peut être consultée à l'adresse <https://www.ac-creteil.fr/conseil-academique-des-savoirs-fondamentaux-de-creteil-122501> ;
- permettre à chaque élève de s'épanouir et de trouver toute sa place à l'école : cela implique notamment une attention particulière à la santé mentale des élèves, la mise en œuvre dans toutes les classes de l'éducation à la sexualité, l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'accès aux arts et à la culture pour tous favorisé par la généralisation du « Pass Culture », le développement de la culture de l'engagement valorisée par la labellisation « Classes et lycées engagés ».

La dynamique de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) permet aux équipes, se fondant sur l'analyse des besoins précis de leur public scolaire, de concevoir et réaliser des projets innovants susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux ci-dessus.

Quelques points particuliers méritent notre attention :

### **Au collège et au lycée**

L'exploitation des résultats des évaluations de sixième et quatrième et des tests de positionnement de seconde, qui se tiennent durant la deuxième quinzaine du mois de septembre, facilitera la mise en place de l'accompagnement des élèves. Il s'agit d'identifier leurs forces et leurs faiblesses pour leur proposer une remédiation qui peut s'inscrire dans le cours ordinaire de toutes les disciplines, dans le temps de l'accompagnement personnalisé, dans le cadre nouveau de l'heure hebdomadaire de consolidation en français et en mathématiques en classe de 6<sup>ème</sup> mais aussi dans des dispositifs comme « Devoirs faits ».

Des sessions d'animation sous forme de webinaires sont organisées en septembre et octobre pour vous accompagner dans l'exploitation pédagogique de ces évaluations nationales.

### **Au lycée général et technologique**

- En cohérence avec l'ensemble de la stratégie en faveur des mathématiques, les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en première suivront obligatoirement une heure et demie de mathématiques dans le cadre des enseignements de tronc commun.
- L'évaluation des progrès et des acquis des lycéens continuera d'être au cœur de nos préoccupations communes, d'autant que son poids dans Parcoursup se voit renforcé du fait du report en juin des épreuves d'enseignement de spécialité. Le projet d'évaluation, élaboré collectivement au sein de chaque lycée à la rentrée 2021, fera l'objet d'amendements, en tenant compte de l'expérience des deux années passées et en maintenant le double objectif d'assurer l'équité de traitement des élèves et de sécuriser le processus d'évaluation. La page <https://eduscol.education.fr/2688/modalites-d-evaluation-pour-le-baccalaureat> recense les ressources sur le projet d'évaluation, en particulier le guide d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves.
- Le développement des compétences orales des élèves sera poursuivi tout au long du lycée, pour préparer le Grand oral et la poursuite d'études.
- L'enveloppe d'heures supplémentaires déléguée le 16 mai 2023 à chaque lycée permettra l'accompagnement des élèves les plus fragiles, identifiés par les tests de positionnement.

### **Au collège**

- La mise en place de la nouvelle sixième doit contribuer à la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves : ainsi sont installés en sixième, de manière obligatoire pour chaque élève, une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou mathématiques et le dispositif « Devoirs faits ». De nombreuses ressources sont disponibles à l'adresse <https://eduscol.education.fr/2466/une-classe-de-sixieme-au-plus-pres-des-besoins-des-eleves>.

Votre investissement dans ce nouveau dispositif est fortement attendu pour permettre à chacun de mieux réussir au collège.

- Le dispositif « Devoirs faits » concerne aussi les élèves volontaires du cycle 4 : levier de personnalisation, il accompagne le travail personnel des élèves et prévient le décrochage scolaire. Votre investissement dans ce dispositif est de même essentiel ; sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale. Il s'agit d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et de travailler l'articulation entre les cours, le travail personnel dans la classe et hors la classe. Les deux *vademecum* « Devoirs faits » sont disponibles à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-un-temps-dedie-pour-accompagner-les-collegiens-dans-la-realisation-de-leurs-devoirs>
- En cette rentrée, le cycle 4 bénéficie de la généralisation de la découverte des métiers dans tous les collèges. Conçue par l'établissement et coordonnée par un professeur référent rémunéré dans le cadre du Pacte, la découverte des métiers repose sur des rencontres régulières avec des professionnels de secteurs d'activité divers, sur des expériences d'immersion ainsi que sur la connaissance des formations post-collège. Instaurée dès la classe de cinquième, elle a vocation à monter en charge progressivement afin de permettre à tous les élèves d'élargir leur ambition et de lutter contre toutes les formes d'autocensure ou de stéréotype.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2020-2024 (<http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>) placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui guide notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour objectif de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

## Education musicale et chant choral

Mesdames et messieurs les professeurs,

En cette rentrée, nous tenons à saluer plus particulièrement les personnels arrivant dans l'académie, les entrants dans le métier et les lauréats de concours. Nous accueillons ainsi 24 professeurs d'éducation musicale suite au mouvement national, 6 professeurs stagiaires lauréats des concours externes, 3 étudiants en préprofessionnalisation, 8 professeurs contractuels. Nous félicitons chaleureusement les 6 professeurs titulaires du CAPES qui sont lauréats de la session 2023 de l'agrégation.

Nous espérons que la reprise très dynamique des projets autour de la pratique chorale et instrumentale pourra se poursuivre avec le même engagement cette année. Notez que notre association académique Musichœur accueillera en mars 2024 le séminaire national de la Fédération nationale des chorales scolaires, auquel vous serez conviés (<https://musichoeur.ac-creteil.fr/spip.php?article57>).

Vous trouverez ci-après des liens et commentaires qui vous permettront de retrouver rapidement les informations utiles tout au long de cette année :

- les personnes ressources, les publications sur les sites académiques « Musique » et « Musichoeur »,
- le lien vers les contenus des parcours de formation de l'École académique de la formation continue et les modalités d'inscription au programme de formation de notre discipline,
- les nouveaux textes réglementaires (dont les œuvres au programme du baccalauréat),
- Adage et le Pass Culture,
- la répartition des secteurs pour le suivi des établissements.

Vous pouvez nous contacter pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs :

Florence.Blanc-Canty@ac-creteil.fr  
Alexandra.Degraeve@ac-creteil.fr

Pour tout envoi de courrier postal :

Secrétariat des IA-IPR,  
Rectorat de Créteil

4 rue Georges Enesco  
94010 CRETEIL CEDEX  
01 57 02 68 48

Courriel : [ce.ipr2@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr2@ac-creteil.fr)

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et restons pleinement mobilisées et disponibles pour travailler à vos côtés à la réussite de nos élèves. Bien sincèrement,

Florence Blanc-Canty et Alexandra Degraeve

## Personnes ressources

### Chargée de mission auprès de l'inspection pour l'enseignement de Chant choral :

Claire LACROIX – *Claire-Marie-Ce.Lacroix@ac-creteil.fr*

### Interlocutrice Académique au Numérique, GREID Musique (groupe de réflexion et d'expérimentation informatique), webmestre :

Virginie SOULIER – *Virginie.Soulier@ac-creteil.fr*

### Association académique pour développement du chant choral - MUSICHOEUR

Pierre-Gérard VERNY – *P-Gerard.Verny@ac-creteil.fr*, coordonnateur du festival académique

Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de notre association académique. Le répertoire arrangé spécialement pour les élèves de l'académie de Créteil depuis 2011 est présenté sur la page suivante : <https://musicheuer.ac-creteil.fr/spip.php?article59>

### Chargée de mission musique à la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle) :

Cédric GOVAERE – *Cedric.Govaere@ac-creteil.fr*

### Gestionnaire DPE 2 (pour les professeurs contractuels) :

Natalia FREITAS – *ce.dpe2-220@ac-creteil.fr*

### Gestionnaire DPE 6 (pour les professeurs titulaires) :

Véronique CHRISTOPHE – *Veronique.Christophe@ac-creteil.fr*

### EAFC (École académique de la formation continue) :

Conseillère en ingénierie de formation : Estelle MARZAC – *Estelle.Marzac@ac-creteil.fr*

Gestionnaire : Ingrid MARTINS – *Ingrid.Martins@ac-creteil.fr*

## Inscription aux parcours de l'École académique de la formation continue (EAFC)

<https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-2023-2024-122170>

Nous attirons votre attention sur les **deux parcours de formation spécifiquement liés à notre discipline** :

- 1- Echanger, pratiquer, innover en Éducation musicale et chant choral
- 2- Favoriser les pratiques musicales de groupe pour développer la créativité et l'engagement des élèves.

**Notez que le programme de formation en Éducation musicale comprend un certain nombre de nouveaux modules dans ces deux parcours**, dont la création d'un chœur académique d'adolescents, un module ambitieux axé sur le répertoire de la Chanson pour travailler l'interprétation et la création en lien avec la compréhension des textes chantés (en partenariat avec Le Hall de la chanson), etc.

👉 **Les contenus de ces deux parcours ainsi que les nouvelles modalités d'inscription sont explicités dans cet article du site académique Musique - Créteil :**

<https://musique.ac-creteil.fr/spip.php?article568>

**Il est impératif de s'inscrire à l'un ou aux deux parcours de formation pour pouvoir par la suite, tout au long de l'année, vous inscrire aux modules de formation à candidature individuelle.**

Par ailleurs, au sein du parcours « Développer les compétences orales des élèves » (<https://www.ac-creteil.fr/developper-les-competences-orales-des-eleves-122563>), vous trouverez également une formation à la **certification complémentaire en Histoire de l'art**. Un parcours transversal vous permettra également de vous inscrire au module de formation "**Enseigner l'EMCC en éducation prioritaire**" : il s'agit du parcours n°3 "Enseigner en lien avec le référentiel de l'Éducation Prioritaire" que vous trouverez à la page suivante : <https://www.ac-creteil.fr/connaître-les-eleves-et-identifier-leurs-besoins-122569>

Les directives nationales conduisent l'EAFC à proposer progressivement un certain nombre de formations en dehors de vos heures d'enseignement, afin de limiter les absences des professeurs. Nous vous invitons à bien échanger avec votre chef d'établissement sur les dispositifs de formation que vous souhaitez suivre : cette validation est en effet nécessaire pour confirmer votre inscription (voir le paragraphe « Après l'inscription » <https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-2023-2024-122170> sur le site de l'EAFC)

## Textes de référence et ressources (sélection)

### LYCÉE Voie Générale

La session 2022-2023 du baccalauréat s'est déroulée en adéquation avec le calendrier national : épreuves de spécialité au mois de

mars et épreuves terminales en juin. Pour la session prochaine 2023-2024, l'organisation est modifiée, programmant ainsi toutes les épreuves au mois de juin.

Depuis la mise en application de la réforme du lycée, rappelons que l'enseignement optionnel musique relève uniquement du contrôle continu et que celui de spécialité est évalué par deux épreuves l'une écrite de 3h30 d'écoutes et de culture musicale et l'autre orale de 30 minutes de pratique musicale en lien avec la réalisation de projets musicaux. Enfin, l'épreuve du Grand oral s'appuie sur les deux spécialités choisies par le candidat de manière soit transversale soit disciplinaire.

### Détail des épreuves du baccalauréat général

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

### Programme complémentaire pour l'année 2023-2024 – enseignement optionnel de musique :

Les perspectives de travail sont précisées dans le Bulletin officiel n°26 du 1er juillet 2021 et renouvelées dans la note de service du 10 juin 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216114N.htm>

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal. **Pour l'année scolaire 2023-2024, le corpus d'œuvres de référence est le suivant :**

- **Renaud Garcia-Fons**, « Rock Wandering », in album *The Marcevol concert*, 2011.
- **Eberhard Weber**, « One Summer's Evening », in album *Orchestra*, 1989.
- **Miroslav Vitous**, « Birdland Variations », in album *Music of Weather Report*, 2016.
- **Jaco Pastorius**, « Purple Haze », in album *Blackbird*, 2018.
- **Marcus Miller**, « Papa Was a Rolling Stone », in album *Afrodeezia*, 2015.

Certes, les caractéristiques d'un instrument en orientent volontiers les fonctions dans un ensemble musical. La contrebasse tout comme la basse électrique n'échappent pas à la règle. Si ce n'est que l'électricité puis l'électronique et le numérique sont progressivement venus élargir le champ des possibles. Les artistes proposés par ce programme complémentaire en témoignent. Les uns, contrebassistes, ne cessent d'élargir la palette des sonorités et des techniques instrumentales permettant d'en tirer parti ; ils peuvent également exploiter des technologies numériques pour simuler à eux seuls un ensemble poly-instrumental. Les autres, bassistes électriques, développent une sonorité permettant de faire valoir une technicité au service d'un discours musical où leur instrument tient les premiers rôles.

Ainsi, si la contrebasse est restée pendant longtemps confinée dans des fonctions discrètes bien qu'essentielles au sein des orchestres et ensembles, l'arrivée de l'électricité et des technologies puis l'invention de la basse électrique ont permis à cet instrument d'investir de nouvelles fonctions musicales et de diversifier la palette des expressions qu'elle pouvait investir. Au départ de cet exemple, on pourra s'interroger sur les évolutions récentes de la facture et des fonctions musicales des instruments comme sur les nouveaux horizons esthétiques ouverts par l'électrification/amplification. On pourra également, en miroir, explorer les conséquences de l'électrification/amplification sur les vocabulaires esthétiques d'autres instruments (violon, piano, etc.).

### Programme limitatif pour l'année 2023-2024 – enseignement de spécialité musique :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo37/MENE2228327N.htm>

- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages », Production de l'opéra de Paris, octobre 2019.
- **Robert Schumann**, *Camaval* (extraits) : « Prélude » ; « Pierrot » ; « Arlequin » ; « Valse noble » ; « Eusebius » ; « Florestan » ; « Papillons » ; « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ; « Chiarina » ; « Chopin » ; « Estrella » ; « Intermezzo : Paganini » ; « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».
- « **Musique électronique** » : **Jazzrausch Bigband**, album *Dancing Wittgenstein*, 2018 et **Jeff Mills**, **Orchestre national d'Île-de-France**, *Light From The Outside World*, concert enregistré à la Salle Pleyel le 23 septembre 2012.

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser : la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ; la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ; des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ; des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ; des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

### Programmes et ressources pour l'enseignement optionnel et pour l'enseignement de spécialité Arts-Musique

<https://eduscol.education.fr/1740/programmes-et-ressources-en-musique-voie-gt>

### Présentation du « Grand oral »

<https://eduscol.education.fr/cid149452/presentation-du-grand-oral.html> (page en cours d'actualisation)

## COLLÈGE

### Organisation des enseignements au collège

BO n°27 du 2 juillet 2015 « Enseignements au collège. Organisation »

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90913](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913)

Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (**nouvel enseignement facultatif de chant choral**)

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo7/MENE1800789A.htm>

### **Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège (programme consolidé publié au BO n°31 du 30 juillet 2020)**

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>

<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>

Bulletin officiel n°30 du 6 juillet 2018

Enseignement facultatif au collège - Programme de chant choral

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132989](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989)

### **Ressources d'accompagnement des programmes**

Cycle 2 et cycle 3

<https://eduscol.education.fr/147/education-musicale-cycles-2-et-3>

Cycle 4, éducation musicale

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

### **Vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée », version actualisée 2020**

<https://eduscol.education.fr/document/346/download?attachment>

#### **SITE ACADÉMIQUE**

<http://musique.ac-creteil.fr/>

#### **RESSOURCES DES REUNIONS DE BASSIN 2022-23**

<https://digipad.app/p/337160/fbb98bc084f7e>

#### **SITE ACADÉMIQUE DE L'ASSOCIATION MUSICHŒUR**

<http://musichoeur.ac-creteil.fr>

#### **SITE NATIONAL**

<https://eduscol.education.fr/education-musicale/>

#### **LE PASS CULTURE**

**Le Pass Culture** est un dispositif d'accès aux activités culturelles réservé aux jeunes de 11 à 18 ans. Sous forme d'application mobile et web, il se décline en deux volets avec une part :

- Individuelle, crédit à utiliser de manière autonome en fonction de l'âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, 300 € à 18 ans)
- **Collective, permettant aux enseignants de financer des projets d'éducation artistique et culturelle pour leurs élèves de la sixième à la terminale.** Cette somme est attribuée annuellement (25 € par élève pour les classes de collège, 20 € par élève pour les classes de seconde et de CAP et 30 € par élève pour celles de première et de terminale).

Les modalités du Pass Culture sont à retrouver sur Adage, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (<https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>)

#### **REPARTITION DES SECTEURS**

Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les rendez-vous de carrière, voici la répartition des secteurs :

	77	93	94
Florence BLANC-CANTY	Districts : 4, 5, 6, 7, 11, 12	Districts : 5, 6, 7, 8	Districts : 1, 2, 8, 9
Alexandra DEGRAEVE	Districts : 1, 2, 3, 8, 9, 10	Districts : 1, 2, 3, 4	Districts : 3, 4, 5, 6, 7, 10

Pour identifier votre district, vous pouvez vous référer aux cartes suivantes :

<https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article113>

<https://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article957>

Pour préparer le rendez-vous de carrière, vous pourrez utilement prendre connaissance de la notice et du document de référence de l'entretien sur le site national :

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>